

Institut de Formation d'Ambulanciers

Nantes, le 11 juin 2026

Programme de formation menant au DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

La formation préparant au diplôme d'Etat d'ambulancier est d'une durée de 801 heures sur une durée de 23 semaines soit 16 semaines ou 556 heures en institut de formation et 7 semaines ou 245 heures de stages cliniques.

La formation est accessible aux personnes ayant suivi le processus de sélection et inscrite au concours d'entrée selon des dates bien définies.

Cette formation se déroule à l'Institut de Formation d'Ambulanciers du CHU de Nantes Institut de formation des Métiers d'Aide 50 route de Saint Sébastien 44093 Nantes Cedex 1

Dates de formation en janvier ou en septembre

Durée hebdomadaire 35 heures par semaine

Durée de la formation 801 heures

Horaires 9h00 à 17h00 tous les jours (pause déjeuner 12h30 à 13h30)

- **L'équipe pédagogique** est composée du directeur de l'institut ainsi que 2 formatrices permanentes titulaires du diplôme d'Etat d'Infirmière. L'équipe pédagogique fait appel à des professionnels en exercice dans le champ professionnel intervenant dans leur domaine de compétences.

Chaque formateur permanent est référent d'un groupe d'élèves, assure le suivi pédagogique collectif et individualisé de ce groupe :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)
- Suivi pédagogique individualisé
- Les temps de travail personnel guidé (TPG)
- Les visites de stages
- Les temps de régulation / suivi pédagogique collectif

- **L'évaluation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Ambulancier. (DEA)**

Elle est continue tout au long de la formation, chaque bloc doit être validé, il n'y a pas de compensation entre les différents blocs de compétences. L'élève bénéficie, au cours de la formation, de la possibilité d'un rattrapage par bloc de formation et pour chacune des compétences professionnelles non validée en stage.

En cas de non-validation après rattrapage, l'élève est autorisé à redoubler 1 fois, après décision du jury, pour valider les blocs de formation et les compétences professionnelles en stage.

➤ **Les méthodes pédagogiques**

L'équipe pédagogique utilise les méthodes suivantes :

- Les méthodes actives : participation active des apprenants à la construction de savoirs (savoir, savoir-faire, savoir-être), l'assimilation et la transférabilité dans les situations de travail.
- Les méthodes expositives : cours magistraux dont l'objectif est la transmission de connaissances.
- Les méthodes démonstratives : démonstrations pratiques de savoir-faire en vue de leur acquisition.

Ces méthodes sont déclinées suivant différentes modalités, sur des temps d'enseignement à l'institut de formation

- Les travaux dirigés
- Les travaux pratiques/La simulation
- L'analyse de pratique
- Les cours magistraux

➤ L'organisation et répartition des stages selon le décret du 11 avril 2022

Les stages sont répartis de la façon suivante :

- 2 semaines en entreprise transport sanitaire (70 heures)
- 1 semaine en psychiatrie (35 heures)
- 1 semaine dans les services de soin (35 heures)
- 2 semaines SAMU Urgences (70 heures)
- 1 semaine auprès des personnes âgées (35 heures)

➤ Organisation de la formation selon le décret du 11 avril 2022

La formation est organisée en 5 blocs de compétences comprenant 10 modules de formation.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durées des modules de formation en heures	Modalités d'évaluation du bloc de compétences	Critères d'évaluation
Bloc 1. - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son	Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	70	- Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un	1. - Pertinence de l'identification de la situation relationnelle 2. - Qualité de la communication et

missions	entourage			patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical - Evaluation des compétences en stage	des échanges auprès du patient et de son entourage 3. - Pertinence des informations et conseils apportés au patient et à son entourage 4. - Pertinence de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 5. - Conformité des modalités d'installation, de mobilisation des patients 6. - Pertinence de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre 7. - Pertinence de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises 8. - Pertinence des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser 9. - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 10. - Pertinence de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation 11. - Analyse de la qualité du soin d'hygiène et de
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70		
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35		

					confort réalisé
Bloc 2. - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient	105	- Attestation de formation GSU niveau 2 - Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2) - Evaluation des compétences en stage	1. - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2. - Conformité des modalités de recueil des données et des paramètres 3. - Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés 4. - Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre 5. - Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence 6. - Pertinence des actions mises en œuvre
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105		
Bloc 3. - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7	- Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport	1. - Pertinence des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre 2. - Pertinence du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre 3. - Conformité des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre 4. - Conformité de
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et	Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles	21		

	de façon adaptée à l'état de santé du patient	de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient			la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière 5. - Pertinence de l'adaptation de la conduite à la situation du patient
Bloc 4. - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés				1. - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation 2. - Pertinence de l'analyse de l'application des règles (de qualité, d'hygiène/ de sécurité / d'ergonomie / de traçabilité / liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3. - Conformité du nettoyage, de la désinfection, et de la décontamination du matériel et des installations 4. - Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 5. - Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisés 6. - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité	Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35	- Etude de situation identifiée en stage / Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée - Evaluation des compétences en stage	

Bloc 5. - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	Module 9. Traitement des informations	35	- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée - Evaluation des compétences en stage	1. - Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations 2. - Fiabilité et pertinence des informations transmises 3. - Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis 4. - Pertinence des actions correctives mises en œuvre 5. - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs 6. - Pertinence de l'organisation de sa propre activité 7. - Qualité de la participation à la démarche professionnelle collective 8. - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 9. - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 10. - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70		
		Suivi pédagogique	3		